



Sécurité publique    Public Safety  
Canada                    Canada



# **Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque**

**Guide de demande**

**Révisé le 22 avril, 2009**

**Canada**

ISBN: 978-1-100-91592-0

No. de cat.: PS4-47/1-2009F-PDF

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2009

Ce matériel peut être reproduit à des fins non commerciales à condition de citer la source du document.

Guide de demande de financement –

# Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque

---

## **Table des matières**

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>Aperçu du PPFIS</b>	<b>2</b>
Objectifs du Programme	2
Pourquoi un programme pilote?	2
Qui peut présenter une demande?	2
Funding Criteria	3
Admissibilité au financement	3
Inadmissibilité au financement	3
Dates limites	4
Comment présenter une demande?	4
Processus d'évaluation des projets	5
Critères d'évaluation des projets	5
Exigences et instructions relatives à la demande	6
<b>Formulaire de demande</b>	<b>7</b>



# Introduction

---

**Sécurité publique Canada** a été créé en 2003 pour veiller à la coordination entre tous les ministères et organismes fédéraux responsables de la sécurité nationale des Canadiens et des Canadiennes. Plus précisément, Sécurité publique Canada joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité des collectivités.

Le présent guide de demande a été élaboré pour aider les parties intéressées à préparer des propositions de projet et à remplir des demandes dans le cadre du **Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité (PPFPIS)**. Le document est divisé en quatre parties principales:

- La partie 1 donne un aperçu général du Programme. Elle consiste en un bref compte rendu des principaux éléments du Programme.
- La partie 2 donne un aperçu du processus d'évaluation des projets relatifs à la demande.
- La partie 3 donne un aperçu des exigences et instructions relatives à la demande.
- La partie 4 présente le formulaire de demande.

Avant de présenter une demande, il est préférable de :

Lire soigneusement ce document afin de bien comprendre le Programme et les différentes composantes de la demande et de la proposition de projet.

Communiquer avec le personnel chargé du Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque, si vous avez des questions sur le Programme ou le processus de demande. Des agents et agentes de programme sont à votre disposition pour vous aider à remplir la demande et vous donner des conseils.

Consulter la stratégie de prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM) pour s'assurer de pouvoir intégrer ces éléments au projet s'il y a lieu. On peut trouver un lien sur le site internet du PPFPIS.

Pour plus d'information, consultez le site [www.securitepublique.gc.ca](http://www.securitepublique.gc.ca) (Section sur l'Application de la loi), courriel : [SIP@ps-sp.gc.ca](mailto:SIP@ps-sp.gc.ca), ou composez le 1-866-788-8156.

# Aperçu du PFPIS

## PARTIE 1

### Objectifs du Programme

Les Canadiens et Canadiennes ont exprimé leurs préoccupations concernant la vulnérabilité des collectivités aux crimes motivés par la haine. Certaines collectivités ont été la cible de menaces, de vandalisme, de bombes incendiaires et de violence physique. Le Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque (PFPIS) a été créé en vue d'accroître la sécurité du Canada et de la population canadienne. Plus particulièrement, ce programme pilote vise à améliorer les infrastructures de sécurité des collectivités vulnérables aux crimes motivés par la haine.

Ce programme pilote nous permet de travailler en partenariat avec les collectivités canadiennes pour assurer la sécurité des établissements les plus importants des collectivités comme les établissements d'enseignement reconnus par les provinces, les lieux de culte et les centres communautaires.

Il est important de démontrer clairement comment le site du projet risque d'être le théâtre de crimes haineux. Il est communément admis que certaines collectivités ont été plus particulièrement la cible — et continuent de l'être — de certains types de crimes. Il est toutefois important, aux fins du projet pilote, d'être le plus précis possible sur les incidents survenus sur votre site, car :

- une démonstration claire de la nature et la portée des crimes haineux qui ont été commis contre le site du projet et l'incidence sur la sécurité des collectivités utilisant vos installations appuiera votre demande;
- cela vous aidera à expliquer pourquoi vous avez proposé certaines mesures de sécurité;

- cela aidera votre organisation et le gouvernement du Canada à mesurer l'impact de votre projet et du programme pilote.

### Pourquoi un programme pilote?

Le PFPIS vise à :

- donner suite aux préoccupations en matière de sécurité exprimées par des collectivités susceptibles d'être victimes de crimes motivés par la haine;
- assurer une meilleure compréhension du phénomène des crimes haineux en général, particulièrement des liens entre les mesures de sécurité et la prévention de ce genre de crimes.

Le Programme se poursuivra jusqu'au 31 mars 2010. En 2009-2010, on évaluera sa viabilité à long terme. On déterminera alors s'il a eu une incidence positive sur la sécurité publique et surtout :

- s'il a eu un effet dissuasif en matière de criminalité motivée par la haine;
- s'il a mené à un sentiment de sécurité accru dans les collectivités sujettes aux crimes haineux.

### Qui peut présenter une demande?

Le financement est offert aux organismes à but non lucratif liés à une collectivité qui a manifestement été victime de crimes motivés par la haine par le passé. Afin de l'aider à payer les coûts de projets d'infrastructure de sécurité pour les sites ayant déjà été la cible de crimes motivés par la haine, par exemple :

1. **Les lieux de culte** : un lieu de culte est un édifice ou un autre endroit où un groupe de personnes se réunit pour prier et pratiquer une religion, comme un temple, une mosquée, une synagogue ou une église.

2. **Les établissements d'enseignement reconnus par les provinces**, y compris les écoles primaires et secondaires et les centres de la petite enfance.
3. **Les centres communautaires** : un centre où les membres d'une collectivité peuvent se réunir pour participer à des activités sociales ou culturelles, par exemple un centre d'hébergement et de dépannage ou un centre d'accueil autochtone.

Bien qu'il soit possible que les organisations-cadres coordonnent la présentation d'une demande au nom d'un site de projet précis, toute l'information contenue dans la demande doit s'appliquer seulement au site de projet proposé afin de permettre l'évaluation de la proposition. Les évaluations des besoins en matière de sécurité et de la formation effectuées par une organisation-cadre sont considérées comme faisant partie des frais administratifs permanents et ne sont pas admissibles au financement du PPFPS. L'organisation responsable d'un site précis est le bénéficiaire du financement et est partie à l'entente. En contrepartie du financement, l'organisation doit rendre compte au Ministère.

Les propositions de projet de tous les secteurs géographiques du Canada seront examinées; toutefois, le Programme pilote accordera une attention particulière aux projets des régions où il y a une concentration élevée de crimes motivés par la haine.

## **Critères de financement**

Les projets approuvés peuvent recevoir jusqu'à 50 % du coût total, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par projet. Cela signifie qu'au moment de présenter une demande, les demandeurs doivent démontrer que les coûts du projet sont financés à au moins 50 % par d'autres sources non gouvernementales.

La main-d'oeuvre, l'équipement et l'expertise peuvent être considérés comme des contributions en nature. Ce type de contribution peut constituer une partie de l'engagement de financement au projet de l'organisme, mais doit être décrit de façon détaillée dans la proposition de projet.

Tous les projets approuvés doivent être terminés au plus tard le **31 mars 2010**.

### **REMARQUE IMPORTANTE**

Les projets qui ont accès à d'autres sources de financement de leur gouvernement municipal, provincial ou fédéral ne sont pas admissibles au financement offert dans le cadre du PPFPS.

## **Admissibilité au financement**

Dans le cadre du PPFPS, un financement est offert pour des projets d'infrastructure de sécurité, notamment :

- de l'équipement et du matériel de sécurité, comme des systèmes d'alarme, des télévisions en circuit fermé, des clôtures, des barrières, des systèmes d'éclairage, des pellicules de sécurité pour les fenêtres, des systèmes d'intercom, etc.;
- des évaluations de sécurité réalisées par des agences privées de sécurité (au plus 25 % du coût total du projet). Veuillez prendre note que les coûts de la plupart des évaluations de sécurité se situent entre 500 et 5 000 dollars selon la taille du projet. Les évaluations de sécurité et les coûts associés seront analysés au cas par cas par le comité d'examen des projets. Veuillez noter que beaucoup de services de police locaux offrent des évaluations de sécurité gratuitement.;
- les coûts de construction mineurs liés au projet (honoraires d'entrepreneur, main-d'oeuvre, location d'équipement, frais d'installation);
- les coûts de formation liés à la nouvelle structure de sécurité.

## **Inadmissibilité au financement**

Les sociétés d'État, les institutions publiques et les organismes à but lucratif ne sont pas admissibles au financement offert dans le cadre du PPFPIIS. Aucun financement accordé pour ce qui suit :

- le coût de véhicules et les coûts d'immobilisation comme des terrains ou la construction ou la rénovation d'immeubles sans lien avec le projet proposé;
- les frais d'accueil;
- les dépenses de fonctionnement de base ou courantes liées au projet, y compris les frais d'administration et de gestion des projets (comprenant l'évaluation et contrôle) et l'entretien;
- les déplacements;
- les bénéfices (c.-à-d. les surplus de revenus par rapport aux dépenses).

Tous les éléments des projets proposés seront analysés par un comité d'examen des projets qui évaluera l'équipement proposé par rapport aux incidents, à leur valeur de dissuasion et aux pratiques reconnues en matière de sécurité.

## **Date limite**

Toutes les demandes dûment remplies doivent être reçues au plus tard le 17 juin 2009.

## **Comment présenter une demande?**

On encourage les organismes qui veulent présenter une demande de proposition dans le cadre du PPFPIIS à contacter le personnel du Programme pour obtenir de l'aide pour remplir le formulaire aux adresses et numéros suivants :

Adresse postale :  
269, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P8

Courriel :  
**SIP@ps-sp.gc.ca**

N° de téléphone :  
1-866-788-8156 ou 613-991-7076

N° de télécopieur :  
613-949-3189

Il est recommandé d'examiner votre demande avec l'aide d'un agent du PPFPIIS bien avant la date limite de présentation des demandes. Toutes les propositions seront examinées en fonction du matériel fourni à la date limite ou avant.

Les demandes dûment remplies peuvent être transmises au bureau du PPFPIIS par courrier, télécopieur ou courriel et avoir été timbrées à la date limite de présentation des demandes (le 17 juin 2009) ou avant.

## PARTIE 2

### **Processus d'évaluation des projets**

Les projets proposés seront examinés et évalués comme suit :

1. Le personnel du Programme vérifiera toutes les propositions pour s'assurer que les organismes demandeurs et les projets sont admissibles au financement dans le cadre du PFPIS.
2. Le personnel du Programme examinera toutes les demandes pour vérifier que toute la documentation et tout le matériel nécessaire ont été fournis, puis il procédera à une analyse initiale de tous les projets proposés.
3. Toutes les demandes admissibles et complètes seront ensuite examinées par le comité d'examen des projets du Programme. Le comité fondera son examen sur des critères d'évaluation préétablis et sur l'analyse faite par le personnel du Programme.
4. Compte tenu de son examen, le comité d'examen des projets recommandera aux administrateurs du Programme d'offrir du financement à une série de projets.
5. Les administrateurs du Programme communiqueront avec les organismes demandeurs des projets approuvés pour conclure l'entente de financement et passer en revue les modalités.

### **Critères d'évaluation des projets**

Les projets seront évalués en fonction des critères de sélection suivants :

- la mesure dans laquelle le projet correspond aux objectifs du programme pilote, les soutient directement ou les fait progresser;
- un historique des crimes motivés par la haine sur le site du projet;

- la capacité de l'organisme demandeur à élaborer, à mettre en œuvre, à gérer, à surveiller, à documenter et à évaluer des activités dans les délais prescrits et dans les limites du budget;
- la capacité de l'organisme à entretenir tout équipement ou installation proposés dans le cadre du projet;
- le niveau de soutien dans la collectivité;
- la viabilité du projet dans son ensemble, y compris le caractère raisonnable des dépenses énoncées dans la proposition, la période temps nécessaire pour entreprendre le projet (bien qu'une déclaration des autorités policières locales d'application de la loi ne soit pas obligatoire, elle pourrait contribuer à l'évaluation de la viabilité d'un projet dans son ensemble);
- la qualité et la portée des composantes de l'évaluation;
- une évaluation générale de tous les projets proposés pour veiller à ce que des organismes et des types de projets diversifiés soient choisis, de même que de nombreux projets de régions avec une plus haute concentration de crimes motivés par la haine. *Veillez prendre note que ce critère d'évaluation a été établi pour faciliter l'examen et l'évaluation du Programme. En veillant à ce que des projets et des organismes diversifiés soient choisis, la pertinence du Programme pour diverses collectivités canadiennes sera évaluée plus clairement, et davantage d'information détaillée pourra servir à l'évaluation du Programme.*

## PARTIE 3

### **Exigences et instructions relatives à la demande**

Pour présenter une demande, vous pouvez :

- remplir le formulaire de demande ci-joint (utiliser des pages supplémentaires au besoin);
- demander une version électronique du formulaire de demande auprès d'un des membres du personnel du PFPIS;
- télécharger la version électronique du formulaire à partir de notre site Web : **[www.securitepublique.gc.ca](http://www.securitepublique.gc.ca)**.

La partie 5 est une déclaration qui doit être lue et signée par la personne autorisée par l'organisme à présenter la demande.

La partie 6 est une liste de vérification, pour veiller à ce qu'aucun élément de la demande ne soit oublié.

**Ne présenter qu'une seule demande par site de projet.** Si vous présentez des demandes au nom de plus d'un site de projet, chaque projet doit faire l'objet d'une demande contenant des renseignements détaillés concernant ce site exclusivement.

Le formulaire de demande du PFPIS comporte six parties.

Les parties 1 et 2 concernent l'information d'ordre général sur l'organisme demandeur.

La partie 3 concerne les renseignements sur le site du projet. Des renseignements supplémentaires ont été incorporés au formulaire de demande pour préciser les exigences relatives à chaque question.

La partie 4 concerne l'information relative aux modalités du projet. Elle est celle qui exige le plus de travail. Nous vous encourageons fortement à communiquer avec le personnel du programme pour obtenir de l'aide et des conseils relativement à cette partie de la demande.

# Formulaire de demande pour le PPFPIS

---

**Si vous manquez d'espace, veuillez joindre des pages supplémentaires.**

---

## **PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME DEMANDEUR**

- 1. Dans quelle langue officielle désirez-vous communiquer?**      Anglais :       Français :   
*Prenez note que c'est la langue dans laquelle vous souhaitez communiquer avec le personnel du PPFPIS*
- 

### **2. Renseignements sur le lieu du projet :**

2.1. Nom de l'organisme :

2.2. Adresse :

2.3. Adresse postale (si elle est différente) :

2.4. Ville :

2.5. Province/Territoire :

2.6. Code postal :

2.7. Site Web :

### **3. Numéro d'entreprise aux fins de la TPS ou de l'Agence du revenu du Canada (le cas échéant) :**

3.1. N° de TPS :

3.2. N° d'entreprise — ARC :

### **4. Personne-ressource du site du projet : (à jour)**

*Veillez vous assurer de donner les renseignements les plus récents et mis à jour. Veuillez informer le bureau du PPFPIS si des renseignements devaient changer durant le projet.*

4.1. Nom et prénom :

4.2. Fonction :

4.3. Adresse postale :

4.4. Téléphone (de jour) :

4.5. Téléphone cellulaire :

4.6. Télécopieur :

4.7. Courriel :

**5. Coût du projet :**

---

5.1. Coût total du projet :	_____	\$
5.2. Montant demandé dans le cadre du PFPIS : <i>jusqu'à 50 % du coût total du projet en financement et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par projet.</i>	_____	\$
5.3. Montant de la contribution financière de votre organisation :	_____	\$
5.4. Montant de la contribution en nature de votre organisation :	_____	\$

---

**PART 2: RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME**

**6. Quel est le mandat de votre organisme?**

---

**7. Qui fait partie de votre organisme?**

*Veillez indiquer le nom des membres et l'adresse du conseil d'administration ou de l'organe administratif de votre organisme.*

*Si votre organisme est un comité spécial, veuillez fournir le nom et les coordonnées de tous les membres du comité. Si votre organisme est une coalition, veuillez donner le nom et les coordonnées des personnes représentant l'organisme.*

---

8. Depuis combien de temps votre organisme existe-t-il?

---

9. Si votre organisme est constitué en société, veuillez indiquer la date de constitution (jj/mm/aa) :

---

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

---

10. Décrivez l'expérience de votre organisme pour ce qui est de diriger et de gérer des projets (y compris l'exécution, la surveillance du déroulement et l'évaluation).

*Inclure les détails relatifs à l'aide fournie par l'organisation-cadre en ce qui a trait à cette composante du projet, s'il y a lieu.*

---

11. Décrivez la relation que votre organisme entretient avec la collectivité à qui profitera ce projet.

---

11.1. Comment avez-vous fait participer la collectivité à l'élaboration de votre proposition de projet?  
*Veuillez inclure **au moins trois lettres d'appui** à votre projet de groupes ou d'organismes communautaires locaux.*

---

## PARTIE 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LE SITE DE PROJET

### 12. Lieu de mise en oeuvre du projet : (cochez une boîte seulement)

---

- Établissement d'enseignement reconnu par la province (*veuillez fournir la documentation/habilitation confirmant que l'établissement est reconnu par la province*).
- Lieu de culte
- Centre communautaire

### 13. Donnez un aperçu du site du projet.

*Il est nécessaire que vous donniez une bonne idée de l'endroit où se déroulera le projet.*

---

#### 13.1. Décrivez l'endroit où le projet sera mis en oeuvre :

---

13.1.1. Donnez une description détaillée de l'intérieur du site du projet, notamment la taille de la structure en pieds carrés et le nombre de pièces. Des plans d'étage, des esquisses ou des photos sont d'une grande utilité.

---

13.1.2. Donnez une description détaillée de l'extérieur du site du projet, notamment le stationnement (privé, partagé, accessible au public) ainsi que les autres immeubles, structures ou propriétés du quartier situées à proximité du site du projet. Des plans d'étage, des esquisses ou des photos sont d'une grande utilité.

---

13.2. Où est situé le site du projet? Sur une rue passante? Dans un endroit éloigné? Veuillez préciser.

---

13.3. Qui utilise l'immeuble? Est-il utilisé par le grand public ou des particuliers membres d'une organisation? Est-il principalement fréquenté par des jeunes, des personnes âgées ou des gens de tous les âges? Veuillez préciser.

---

13.3.1. Veuillez fournir des informations détaillées sur toute autre utilisation de l'immeuble, notamment sur les autres locataires, les contrats de location, etc. *Il est également important de noter si l'infrastructure de sécurité proposée sera utilisée par les autres locataires de l'immeuble ou leur sera utile.*

---

13.4. Veuillez fournir une description des mesures de sécurité déjà en place sur le site du projet. Joignez-la à votre demande.

---

## PARTIE 4 : RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LE PROJET

### 14. Démontrez la nécessité de ce projet.

---

14.1. Vous devez fournir un historique détaillé des crimes motivés par la haine commis contre la collectivité associée **au lieu du projet**, documentation à l'appui (p. ex. rapports de police, réclamations de prestations d'assurance, rapports de sécurité privés, coupures de presse, photos, etc.).

---

14.2. Si possible, fournissez une déclaration d'appui au projet signée par les autorités policières locales.

---

### 15. Donnez un aperçu du projet:

---

15.1. Décrivez brièvement chacune des mesures de sécurité proposées, y compris leur objectif global, et comment chaque mesure de sécurité devrait contribuer à empêcher ou à diminuer le nombre d'incidents liés aux crimes haineux sur le site du projet.

---

15.2. Veuillez fournir une description détaillée de l'infrastructure de sécurité à mettre au point relativement à la description de l'immeuble (par exemple, où sera installée chaque caméra?) et à la faisabilité de l'infrastructure de sécurité relativement au type d'installation. Par exemple, si vous proposez un contrôle par carte d'accès et que votre immeuble est ouvert au public, assurez-vous de décrire comment fonctionnera le dispositif de sécurité. Veuillez préciser les plans d'étages ou les esquisses déjà fournies où l'infrastructure de sécurité proposée sera installée.

---

15.3. Veuillez remplir le modèle de plan de travail présenté ci-dessous.

---

Activité de projet	Description	Date d'achèvement prévue
Date d'achèvement du projet :		

16. Précisez comment ce projet permettra d'atteindre les objectifs généraux du programme (consultez la partie 1 du guide de demande).

---

17. Expliquez en détail comment les dispositifs de sécurité acquis ou installés grâce à ce programme seront entretenus.

*Le financement offert dans le cadre de ce programme ne couvre pas les coûts d'entretien des dispositifs de sécurité acquis ou installés. Par conséquent, le plan d'entretien de l'équipement est un critère clé de l'évaluation du projet. Veuillez préciser qui sera chargé de l'entretien de l'équipement de sécurité, comment les ressources nécessaires à l'entretien seront assurées, de même que toute autre information pertinente.*

---

**18. Veuillez fournir un budget détaillé pour le projet.**

*Le budget détaillé devrait inclure la ventilation par poste budgétaire, une liste des contributions d'autres sources (financières et en nature) et le montant du financement demandé dans le cadre du Programme. Veuillez remplir le modèle de budget présenté ci-dessous. Ajoutez des lignes ou pages supplémentaires au besoin.*

Détail des dépenses admissibles	Coût unitaire	Nombre d'unités	Financement du PFPIS	Contribution financière du bénéficiaire	Contribution en nature du bénéficiaire	Total
<b>ÉVALUATION DE SÉCURITÉ PAR UNE ENTREPRISE DE SÉCURITÉ</b> (au plus 25 % du coût total du projet)						
<b>ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL DE SÉCURITÉ</b>						
<b>COÛTS DE CONSTRUCTION</b>						
<b>FORMATION</b>						
<b>AUTRE (veuillez préciser et faire la ventilation au besoin)</b>						
<b>TOTAL</b>						

**19. Indiquez comment allez-vous mesurer et évaluer le succès de votre projet.**

19.1. Veuillez remplir le modèle de plan de contrôle et d'évaluation présenté ci-dessous. Si votre organisation a l'intention de mesurer différents résultats et indicateurs, de même que d'utiliser différents outils de collecte de renseignements, vous devez modifier en conséquence le modèle présenté ci-dessous et préciser comment votre organisation prévoit mesurer et évaluer le succès de votre projet.

19.2. Dans le cadre du processus d'évaluation, nous vous demandons de fournir des sondages réalisés avant et après la réalisation du projet visant à mesurer le ratio d'incidents liés aux crimes haineux, le sentiment de sécurité et l'accroissement de la sensibilisation des utilisateurs afin de déterminer quel a été l'effet de l'infrastructure de sécurité sur la collectivité utilisant votre installation.

Résultats escomptés	Indicateurs	Sources/méthodes		
		Sources d'information	Outil/instrument utilisé	Fréquence des cueillettes
Empêcher les crimes motivés par la haine	Le nombre d'incidents liés à des dommages matériels, à du vandalisme ou à des graffiti n'augmente pas et on a noté une diminution du temps passé à intervenir dans des cas de ce genre. Diminution du nombre de réclamations d'assurances, de rapports de police, etc.	Service de sécurité, service de police, les médias, le personnel et les utilisateurs de l'immeuble	Rapports d'incidents, rapports d'alerte communautaire, reportages	Cueillette trimestrielle
Sentiment de sécurité accru dans les collectivités sujettes aux crimes haineux et bien-être du personnel et des utilisateurs de l'immeuble	Le personnel et les utilisateurs de l'immeuble ont indiqué qu'ils se sentaient plus en sécurité. Moins de temps passé en réunions à propos d'incidents ou à effectuer un suivi auprès de la police et des compagnies d'assurance à la suite d'incidents	Le personnel et les utilisateurs de l'immeuble, les membres de la communauté, des entreprises de sécurité privées	Boîtes de suggestion, sondages (avant et après la réalisation du projet), questionnaires, rapports de sécurité privés	Au lancement du projet, après la réalisation du projet, puis une fois par année.
Autre				

## PARTIE 5 : DÉCLARATION

### À titre de représentant/représentante de l'organisme nommé ci-dessous, je déclare que :

---

- l'information contenue dans la présente demande et dans les documents ci-joints est complète et exacte;
- la demande est présentée au nom de l'organisme nommé ci-dessous, avec le consentement de celui-ci;
- aucun financement de quelque ordre de gouvernement que ce soit (municipal, provincial ou fédéral) n'est reçu pour des installations de sécurité au lieu proposé dans le projet;
- Sécurité publique Canada, ses fonctionnaires ou ses agents contractuels peuvent consulter les livres et les dossiers qui pourraient être pertinents en cas de vérification de toute information ou déclaration faite dans le présent formulaire de demande et les documents ci-joints;
- l'organisme convient de respecter le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat ou le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et la Loi sur le Parlement du Canada et de s'y conformer.

### Et je comprends que :

---

- l'information fournie dans cette demande peut être consultée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information;
- si le projet est approuvé et qu'il obtient du financement, l'organisme demandeur doit respecter les modalités de l'entente (veuillez communiquer avec le personnel du PFPIS pour obtenir plus d'information sur les modalités de l'entente);
- si le projet est approuvé et qu'il obtient du financement, l'organisme demandeur accepte d'entreprendre le volet évaluation du projet tel que décrit à la section 19 du formulaire de demande.

### Signataire autorisé du projet

Nom et titre

---

Nom de l'organisme

---

Signature

---

Date

---

## **PARTIE 6 : LISTE DE VÉRIFICATION**

**Pour vérifier que votre demande est remplie comme il se doit et que vous n'avez rien oublié, vous avez intérêt à vous servir de la liste de vérification suivante :**

---

- formulaire de demande dûment rempli (avec pages supplémentaires, le cas échéant);
- pour les propositions de projet liées à des établissements d'enseignement, documentation confirmant que l'établissement est reconnu par la province;
- documentation expliquant en détail l'historique des crimes motivés par la haine commis contre le site du projet (p. ex., rapports de police, réclamations de prestations d'assurance ou rapports de sécurité privés);
- au moins trois lettres d'appui au projet de groupes ou d'organismes communautaires locaux;
- plans d'étage du site de projet;
- documentation à l'appui concernant le site de projet (p. ex., plans d'étage, esquisses, photos);
- déclaration d'appui au projet signée par les autorités policières locales (si possible);
- budget détaillé du projet tel qu'établi à la section 18 du formulaire de demande;
- un plan de contrôle et d'évaluation du projet tel qu'établi à la section 19 du formulaire de demande;
- une déclaration signée.

